

COMPTE RENDU CM 25-10-2020

1-Transfert pouvoirs de police PLU.

Considérant l'article L5211-9-2 modifié du CGCT, le transfert à la Communauté de communes des pouvoirs de police est refusé.

Idem pour le Plan Local d'Urbanisme.

2-Transfert voirie.

En 2018, à la demande du maire, le Département a déclassé une partie de la RD 6, correspondant aux rues Rochet et du Grand Mont, 610 mètres, pour les incorporer à la voirie communale. La compétence voirie d'intérêt communautaire ayant été transférée à la CCTDS, le CM décide donc d'ajouter cette section à la voirie déjà transférée à la communauté de communes.

Pour rappel : 13 769 m de voirie transférée, charge annuelle d'entretien transférée : 35 000 €, 16 729 m de voirie communale non transférée.

3-Redevance eau 1.

La décision de modification de la tarification de l'eau est reportée à la prochaine réunion du CM.

4-Création poste agent technique.

Entre les travaux d'entretien des espaces verts et des rues du village, ceux des logements, ceux des captages, réservoirs et compteurs, les adjoints constatent que le personnel technique est insuffisant pour faire face et que le recours à des entreprises privées est très coûteux. Le CM décide de rétablir le 3^e poste d'agent technique.

5-Achat parcelles ZK 38, 39 et 40.

La proposition d'achat des parcelles ZK 38, 39 et 40, au prix de 2,50 € pour les 38 et 39, et 2 € pour la 40, a été retenue et confirmée par le CM.

Il rejette la demande faite par l'une des personnes copropriétaires des parcelles ZK 39 et 40 de fixer le prix à 3 €.

Il autorise le maire à procéder à l'achat de la parcelle ZK 38 et à signer les documents afférents à cette affaire.

Cette parcelle de 14 ares est destinée à l'extension du cimetière, dans la conformité aux règles d'accessibilité.

6-Mise à disposition matériel roulant.

Le CM maintient la possibilité de mettre à la disposition des habitants la benne communale. Toutefois, considérant les charges que cette mise à disposition entraîne, il est décidé de fixer une redevance de 40 €.

Le CM autorise le maire à créer une régie de recettes.

7-Affouage.

La liste définitive des ayants droit à l'affouage a été close. Une seule personne nouvelle a été inscrite.

8-Questions diverses :

-travaux de voirie : ils sont actuellement subventionnés à 50% par le Département. Il est envisagé de réaliser des travaux de réfection chemins de Provenchère, de la Petteuse et de la Rochotte.

-arrêtés de circulation : 9 nouveaux « céder la priorité » et un « céder le passage » ont été installés, en suivant les indications du comité urbanisme.

-Noël des enfants : en raison de la covid 19, la CCTDS n'organisera pas de Noël des enfants et laisse chaque RPI, voire chaque commune, libre d'organiser ou pas une manifestation.

-stérilisation des chats : une campagne d'identification des chats et de stérilisation va être mise en œuvre. Il est rappelé qu'il est interdit de nourrir les chats errants.

-le nettoyage du dépôt de Châtoillon a été fait, nécessitant l'emploi de matériel puissant durant de longues heures. Son utilisation est désormais strictement limitée aux besoins communaux pour des déchets inertes.

-logements locatifs : les travaux de réfection des appartements 6 rue du 14 Septembre ont débuté, après la démolition de la maison contiguë. Ces 3 appartements sont déjà réservés.

9-Prochaine réunion.

Dimanche 22 novembre.

À Breurey-lès-Faverney, le 27.10.2020

Le Maire, Jean MARCHAL